

Contrat d'engagement ponctuel de viande de Porc & charcuterie BIO 2023

Le présent contrat est signé entre : **Marine et Sébastien GOHIER**
ci-après dénommés « le producteur », d'une part,
Et, d'autre part, : « le consomm'acteur », désigné ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Adresse mail :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

- Soutenir l'exploitation de : **ELEVAGE DU LAUZON** située à **Montmaur (05)**.
- Fournir au consomm'acteur de la **viande de porc et de la charcuterie bio** produites sur son exploitation, N° Ecocert : **05/11984** et adhérent à « Les AMAP de Provence ».

Le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la Charte des Amap.

Article 2 : Engagement du producteur

Le Producteur s'engage à livrer pendant la saison une partie de sa production disponible, (viande porc, charcuterie) sur le lieu de distribution : **Place Fontaine du Temple, Nice**

Dates de Livraisons :

- jeudi 23 mars 2023
- jeudi 1er juin 2023
- jeudi 14 septembre 2023
- jeudi 14 décembre 2023

Article 3 : Engagement du consomm'acteur

Le consommateur s'engage à :

- Respecter la charte des AMAP
- Venir chercher sa commande au moment de la livraison
- Payer par avance et **par chèque** ses commandes
- Adhérer à AMAP Provence (11 €). Conformément à la charte des AMAP, le consomm'acteur accepte les risques liés aux aléas de la production.

Article 4 : Produits proposés. (voir tableaux ci-après)

- **1. Des caissettes** de 5 ou 10 kg contenant un panachage de produits :

Détail des caissettes (à titre indicatif) :

Viande : rouelle, escalopes, côtes, rôtis, poitrine, palette (hiver) diots, chipos (+ en été)

Charcuterie : Boudin noir, pâté de campagne, rillettes, fromage de tête.

- **2. Des produits au détail** : Jambon, verrines, saucissons, saucisses sèches, boudin noir, diots, chipolatas, poitrine fumée.

Article 5 : modalités de paiement : Il sera demandé un chèque par livraison (à l'ordre d'Elevage du LAUZON)

Mettre une croix dans la ou les cases souhaitées

Caissettes (morceaux sous vide, prêts à congeler)	5 kg viande seule (13,50 €/kg)	5kg viande+ Charcuterie (13,50 €/kg)	10 kg viande seule (13,50 €/kg)	10 kg de viande +charcuterie (13,50 €/kg)	TOTAL caissettes
PRIX caissette	67,50€	67,50€	135€	135€	
Livraison 23 mars					
Livraison 1er juin					
Livraison 14 septembre					
Livraison 14 Décembre					

Autres produits	Jambon	Verrines *	Saucisson	Saucisse sèche	Chorizo	Boudin noir (500g)	Diots (1kg)	Chipolatas (1kg)	Poitrine fumée (500g)	TOTAL Autres produits
PRIX	6€	5,25€	7€	6€	7€	8,25€	16€50	16€50	6€75	
Livraison 23 mars										
Livraison 1er juin									Non dispo	
Livraison 14 septembre									Non dispo	
Livraison 14 Décembre										

*Goût verrines : au choix campagne, rillettes, Mousse de foie au porto, porc au génépi, porc au romarin, porc aux myrtilles, porc à l'ail, porc aux cèpes, olives, genièvre, fromage de tête

Jambon : Sachets de 2 à 3 tranches ; Boudin noir 500g (4 à 5 boudins) ; Chipolatas 1kg : 2 sachets de 6 saucisses ;

Diots 1kg : 2 sachets de 4 saucisses ; Poitrine fumée au bois de hêtre (500g). Produit disponible en mars et décembre uniquement

Récapitulatif

Chèques	Montant total (caissette + autres produits)	Banque	Numéro de chèque
23 mars			
1er juin			
14 Septembre			
14 Décembre			

Les chèques doivent être libellés au nom de : Elevage du LAUZON.

Article 6 : Rupture anticipée du contrat

En cas de non-respect des termes du contrat d'engagement par l'une ou l'autre des parties, le présent contrat pourra être rompu après un préavis de 2 semaines. Si la rupture intervient du fait du consomm'acteur, il pourra proposer à une personne de son choix de lui succéder au présent contrat dans ses droits et obligations, avec l'accord du producteur, s'il ne peut proposer de successeur, les sommes versées resteront acquises au Producteur.

Dans le cas où la rupture intervient du fait du Producteur, celui-ci s'engage à livrer les produits durant la période de préavis et les sommes correspondant à la période ultérieure au préavis seront restituées au consomm'acteur.

Date et Signature du Consomm'acteur :

Signature du Producteur :

Producteurs : Sébastien GOHIER -

Référent AMAP : Béatrice Filou beatrice.filou@wanadoo.fr 06 79 47 60 42

AMAP - Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne- « Coccinelle citadine »